

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-430646

ND:18843

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10569 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL BAHLOU : Mohamed

Date de naissance : 14-12-1963

Adresse : Habibie

Tél. : 0667 814631 Total des frais : 213,50 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

*Dr. ABOULAJOUID DRIGESE Fatima
Médecine Générale
Cité Salmia, 2 Rue 1, N°104
Casablanca - Tél. : 05 22 38 90 34*

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29-01-20

Nom et prénom du malade : WIAN EL BAHLOU Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ALC - Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

30 JAN. 2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du praticien attestant le Paiement des Actes
20/07/2010	Acte 1	-	1000	INP : Dr. ABDELLAH JOURDANE, Médecin Généraliste, Cité Salimia, 2 Rue 1, N° 104 Blanca, Tel.: 05 22 38 90 34

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE STADIE Mme HILIAN GUENIN 224, Boulevard Alphonse Salma 1 - Casablanca Tel: 05 22 28 61 47 TÉL : 0021258540000	29/01/2020	139,90

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIBES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF

Dr.ABOULAHJOUL IDRISI Fatima

Médecine Générale

Cité SALMIA 2 RUE 1
N 104 - Casablanca
Tél : 05.22.38.90.34

الدكتورة أبو الجول إدريس فاطمة

الطب العام

حي السالمية 2 زنقة 1
رقم 104 - الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.38.90.34

Casablanca le : 29 of 20

0

FLAGYL 250 MG
CP PFL 220
PER.04 2024
LOT : 9MAY13

2.P.V. 250H10

6 118000 060079

Wiam. El Ballal

84,00

- Kalmech 1lt 18

30,80

- Trime Sabrik 30 ml 18

25,10

2cc a 2,5

135,80

Dr. ABOULAHJOUL IDRISI Fatima
Médecine Générale

Cité Salmia, 2 Rue 1, N°104
Casablanca - Tél. 05 22 38 90 34

PHARMACIE FADILA CASABLANCA
Mme FILAEL GUENNOU
223, Boulevard
Salmia 2 - Casablanca
Tél. 05 22 38 01 44
ICE : 00211585403

Trimedat®

Trimébutine

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament. Gardez cette notice, vous pourrez avoir besoin de la relire. Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien. Ce médicament vous a été prescrit, ne le donnez jamais à d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif. Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet inattendu dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou pharmacien.

PRÉSENTATION

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable, flacon de 250ml. TRIMEDAT® 150 mg gélule, boîte de 20.

COMPOSITION

Substance active : Trimébutine

Nom du médicament	Substance active
TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable	Trimébutine base.....0,787g
TRIMEDAT® 150 mg gélule	Trimébutine maléate.....150mg par gélule

CLASSE PHARMACOTHERAPEUTIQUE

Antispasmodique musculotrope.

INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES

Ce médicament est indiqué dans le traitement symptomatique des douleurs, troubles du transit et de l'inconfort intestinal liés aux troubles fonctionnels intestinaux.

CONTRE-INDICATIONS

Ne prenez jamais TRIMEDAT® :

- La trimébutine est contre-indiquée chez l'enfant de moins de 2 ans.
 - En cas d'hypersensibilité à la trimébutine ou à l'un des autres composants.
- EN CAS DE DOUCE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN

MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Mises en garde spéciales

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable

En raison de la présence du saccharose, ce médicament ne doit pas être utilisé en cas d'intolérance au fructose, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose (maladies métaboliques rares).

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable, flacon de 250 ml contient du parahydroxybenzoate de méthyle et peut provoquer des réactions allergiques (éventuellement retardées).

Précautions d'emploi

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable

5 ml de la suspension reconstituée contient 3 g de saccharose. Il faut en tenir compte dans la ration journalière en cas de régime pauvre en sucre ou de diabète.

Il est déconseillé chez les patients présentant une intolérance au saccharose (maladie héréditaire).

EN CAS DE DOUCE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS AVEC D'AUTRES MÉDICAMENTS

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

INTERACTIONS AVEC LES ALIMENTS ET LES BOISSONS

Sans objet.

INTERACTIONS AVEC LES PRODUITS DE PHYTOTHERAPIE OU THERAPIES ALTERNATIVES

Sans objet.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT

Grossesse

Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin. Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Allaitemt

Il est préférable de ne pas prendre ce médicament si vous allaitez.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

SPORTIFS

Sans objet.

EFFETS SUR L'APTITUDE A CONDUIRE DES VÉHICULES OU A UTILISER DES MACHINES

Sans objet.

LISTE DES EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable en flacon de 250 ml contient du saccharose et du parahydroxybenzoate de méthyle.

POSOLOGIE, MODE ET/OU VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Posologie

DANS TOUTS LES CAS, SE CONFORMER STRICTEMENT A L'ORDONNANCE DE VOTRE

30,80

SURDOSEAGE

Si vous avez pris plus de TRIMEDAT® 150 mg gélules, ou TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable que vous n'auriez dû : EN CAS DE SURDOSEAGE, CONSULTEZ VOTRE MEDECIN.

INSTRUCTIONS EN CAS D'OMISSION D'UNE OU DE PLUSIEURS DOSES

Sans objet.

RISQUE DE SYNDROME DE SEVRAGE

Sans objet.

EFFETS INDÉSIRABLES

Comme tous les médicaments, TRIMEDAT® est susceptible d'avoir des effets indésirables bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

- Rares réactions cutanées.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

DECLARATION DES EFFETS INDESIRABLES :

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Cela s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le centre national de pharmacovigilance. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

CONSERVATION

TRIMEDAT® 150mg gélules :

Pas de précautions particulières de conservation.

TRIMEDAT® 0,787% granulés pour suspension buvable :

Avant ouverture : Pas de précautions particulières de conservation.

Après reconstitution : La suspension buvable ne doit pas être conservée plus de 4 semaines à température ambiante.

Ne pas laisser à la portée des enfants

CONDITIONS DE DELIVRANCE

Liste II

PÉREMPTION

Ne pas utiliser TRIMEDAT® après la date de péremption figurant sur le conditionnement extérieur.

DATE DE REVISION DE LA NOTICE

Août 2017

Laboratoires Pharma 5

PHARMA 5

21 Rue des Asphodèles - Casablanca - Maroc

Site de fabrication: Zone Industrielle Ouled Saleh - Bouskoura - Maroc

Yasmine LAHLOU FILALI - Pharmacien Responsable



Gouttes buvables
Voie orale

KALMAGAS®

Comprimés et Gouttes



8 032578 477016

FORME ET PRÉSENTATION :

Comprimé, boîte de 30 comprimés et boîte de 60 comprimés.
Gouttes buvables, flacon de 30ml.

COMPOSITION :

- Comprimé: Charbon actif naturel de tourbe; Huiles essentielles (*piperita*); Huiles essentielles de Fenouil (*Foeniculum vulgare*). Cellulose, phosphate mono calcique, surcose, antiagglomérant: dioxyde de calcium, amidon, gomme arabique, polyvinylpyrrolidone, magnésium stéarate.
- Gouttes buvables: extraits secs de Fenouil (*Foeniculum vulgare recutita*), de Carvi (*Carum carvi*), huile essentielle de Menthe poivrée déminéralisée, Glycérol, conservateur naturel: sorbate de potassium.

Lot: 190568
À consommer de préférence avant le: 09/2022
PPC: 84,00 DH

PROPRIÉTÉS :

- **KALMAGAS® comprimé** est un produit naturel à base de :
 - Charbon végétal (dérivé de la tourbe) à grande capacité d'absorption des gaz intestinaux ce qui permet de soulager les patients ballonnés et de faciliter la digestion.
 - Huiles essentielles de Menthe et de Fenouil qui renforcent l'action du charbon végétal pour éliminer les gaz intestinaux et luttent contre les spasmes, procurant ainsi plus de confort intestinal.
- **KALMAGAS® gouttes buvables** associe des actifs naturels pour le confort intestinal:
 - Fenouil et Carvi reconnus pour éliminer les gaz intestinaux et les ballonnements.
 - Menthe poivrée et Camomille pour lutter contre les spasmes.

UTILISATIONS :

- **KALMAGAS® comprimé** est recommandé chez l'adulte en cas de ballonnement intestinal, de digestion difficile et de Troubles Fonctionnels Intestinaux (TFI).
- **KALMAGAS® gouttes buvables**, à usage pédiatrique est recommandé chez le nourrisson et l'enfant en cas de coliques, de ballonnement ou de crampes abdominales.

CONSEILS D'UTILISATION :

- **KALMAGAS® comprimé**:
 - 1 à 2 comprimés 2 fois par jour, avec un verre d'eau avant les principaux repas.
 - Il est recommandé de prendre **KALMAGAS® comprimé** à distance des médicaments.
- **KALMAGAS® gouttes buvables**:
 - de 0 à 6 mois : 5 à 10 gouttes 1 fois par jour.
 - de 6 à 12 mois : 10 à 15 gouttes 1 fois par jour.
 - de 1 à 3 ans : 15 à 20 gouttes 1 fois par jour.
 - de 3 à 12 ans : 20 à 30 gouttes 1 fois par jour.

Les doses peuvent être augmentées en toute sécurité selon les besoins.

- À utiliser en complément d'une alimentation variée.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants.
- Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Fabriqué par Pharmalife Research Italie

Importé au Maroc par THERAPHARM

Autorisation ministère de santé n°: DA 20150606090 DMP/21RQv2 - DA 20131305138 DMP/21v1

Autorisation sanitaire ONSSA n°: ES.5.230.16